

DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.



DELIBERATION du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Martin de Londres

L'an deux mil vingt, le quatre mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Jean-Louis RODIER, Nicole GRAZIOSO, Martine BRINGUIER, Frédérique JOUVE, Danielle SELENUS, Luc BOUDON, René VERGNES, François JACQUEY.

Absents excusés : Fabienne ARBIEU

Secrétaire de Séance : Nicole GRAZIOSO

N° 04/2020

OBJET : APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 900,84 €	7 900,84 €
TOTAL	7 900,84 €	7 900,84 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

D'approuver le budget primitif 2020 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 900,84 €	7 900,84 €
TOTAL	7 900,84 €	7 900,84 €

Le Maire,
Jean-Louis RODIER

